



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200 CÔTE DE LA MER, LE 2 MARS 2020

**Sont présent (e)s :** Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron et Vincent More

**Sont absent (e)s :** Marie Diament,

**Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More**

**Également présente :** Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

#### 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La séance débute à 19 h 32 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**ATTENDU QUE** la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition d'Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-03-30**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### ***ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX***

#### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2020

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Jacqueline Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-03-31**

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 3 février 2020.

#### ***INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

#### 4. Information de la mairie

Le maire donne l'information que Line Petitclerc a été nommée sur le comité des matières résiduelles à la MRC.

Vincent More a été nommé par la MRC pour être sur le conseil d'administration de Co-éco, organisme qui chapeaute les activités entourant le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC et qui fait de la



sensibilisation sur le développement durable des communautés et sur l'environnement.

#### **5. Information des conseiller (ère)s**

Suzette de Rome représente la MRC auprès de l'OTC (Tourisme Rivière-du-Loup) et siège maintenant pour le circuit des saveurs et des artisans. Elle aimerait que Notre-Dame-du-Portage soit présent dans ce circuit grâce à ses nombreux artisans et elle fera des représentations en ce sens.

Emmanuelle Garnaud mentionne que François Morin est maintenant président de la Corporation portageoise de développement. La priorité pour cette année sera de s'occuper des sentiers et travailler à améliorer la gestion et l'aménagement de la forêt municipale où se trouve les sentiers.

Jacqueline Poirier a participé avec Line Petitclerc à une rencontre de la Commission de sécurité publique. Le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup dessert notre municipalité en vertu d'une entente. Cette rencontre a permis de rencontrer les 4 capitaines du service qui ont expliqué chacun leur rôle en plus de leurs réalisations de 2019. Nous en avons appris plus sur le système de tenue des statistiques, les formations, la gestion du matériel ainsi que sur le programme de prévention. Le système 9-1-1 sera amélioré par la venue d'une nouvelle génération de système de réponses ce qui entraînera la nécessité de bonifier les services de communication du service de sécurité incendie. La rencontre nous a permis de constater le sérieux et le professionnalisme du service de sécurité incendie.

#### **ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE**

#### **6. Déménagement de la bibliothèque municipale**

La Commission scolaire nous demande de quitter le 1<sup>er</sup> juin. La municipalité est en recherche sérieuse pour trouver un local temporaire pour loger la bibliothèque, nous avons des pistes que nous explorons.

#### **7. Projet Saule Salix**

**ATTENDU QUE** la municipalité a manifesté son intérêt pour une offre de projet d'intégration d'espèces de saules dans la MRC et plus spécifiquement dans l'Arboretum à Notre-Dame-du-Portage et l'ajout de sculptures au cœur du village;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités et la ville de Rivière-du-Loup ont décidé de développer un projet de mise en valeur du saule salix dans la région;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Claude Caron  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-03-32**

**QUE** le conseil municipal mandate Vincent More pour siéger sur le comité du projet de Saule Salix.

#### **8. Prolongation du contrat de la réceptionniste et commis-comptable**

**ATTENDU QUE** Caroline Lebel est en poste depuis le 14 mai 2019;

**ATTENDU QU'**elle remplace une employée qui est maintenant en congé de maternité pour encore un an;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a démontré être capable de répondre adéquatement aux exigences du poste;



**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Jacqueline Poirier  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-03-33**

**QUE** le conseil municipal renouvelle, pour une autre année, le contrat de Caroline Lebel comme secrétaire-réceptionniste / commis comptable, puis mandate Vincent More, maire et Line Petitclerc, directrice générale, à signer une prolongation du contrat de travail en ces termes.

**9. Travaux du comité Diagnostic de l'attractivité**

La municipalité avait été choisie par la MRC pour un projet pilote pour travailler à établir un diagnostic d'attractivité dans la région. Le Centre local de développement (CLD), la MRC et le Living-Lab, 2 bénévoles (nouvelles arrivantes très impliquées dans la communauté), le maire, la directrice générale et Silvie Côté, qui a été mandaté par le conseil pour offrir un soutien au projet, travaillent depuis quelques semaines. Plusieurs entrevues ont été tenues auprès de résidents, d'anciens résidents ou de gens vivant dans une autre municipalité avec des caractéristiques similaires aux nôtres. Les premiers constats que nous pouvons faire sont que nos outils d'urbanisme ont besoin d'être revus pour nous rendre plus attractifs.

**10. Rapport annuel d'incendie 2019**

**ATTENDU** que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est entré en vigueur le 10 septembre 2010 et que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues au schéma doit adopter par résolution un rapport d'activités annuel ;

**ATTENDU** que ledit rapport d'activités doit être transmis par la MRC de Rivière-du-Loup au ministre de la Sécurité publique avant le 31 mars 2020;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit rapport, qu'ils en ont pris connaissance et qu'une présentation a été faite à l'assemblée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition d'Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-03-34**

**QUE** le conseil municipal adopte le rapport d'activités pour l'année 2019 en matière de sécurité incendie et que copie dudit rapport soit acheminée à la MRC de Rivière-du-Loup.

**11. Dépôt de la demande d'aide financière pour Espace multifonction**

Une demande d'aide financière a été faite dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS\_EBI) pour la construction du nouveau bâtiment de la piscine municipale. Nous n'aurons des nouvelles du processus qu'au mois de novembre prochain.

**12. Dépôt à venir de la demande d'aide financière pour la bibliothèque**

Une demande sera faite au cours du prochain mois auprès du ministère de la Culture dans le cadre du programme de financement Diapason pour le



financement de la partie bibliothèque du projet du nouveau bâtiment de la piscine.

### **13. Renouvellement du contrat avec la Mutuelle de prévention ACCISST**

**ATTENDU QUE** le renouvellement du contrat avec la Mutuelle de prévention est venu à échéance;

**ATTENDU QUE** le contrat est renouvelé aux mêmes conditions que le précédent;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Jacqueline Poirier  
Appuyée par Suzette de Rome  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-03-35**

**QUE** le conseil municipal renouvelle le contrat avec la Mutuelle de prévention ACCISST et mandate Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat.

### **14. La Manne rouge : offre de paniers au lieu d'un kiosque**

Depuis 2 ans, la *Manne rouge, Je récolte* offre un kiosque fermier à Notre-Dame-Du-Portage durant 4 semaines au cours de l'été.

Suite au bilan de leur saison, leur constat est que l'activité est très énergivore en temps et planification pour peu de rentabilité.

Cette année, la *Manne rouge, Je récolte* suggère une nouvelle formule, soit un abonnement à des paniers de famille avec un point de chute à NDDP s'il y a un minimum de 10 paniers à NDDP. Consultez l'Info-Portage pour plus de détails.

### **15. Plan de communication avec la Ville de Rivière-du-Loup pour le logiciel de sécurité publique et son application IdSide**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a le même logiciel de sécurité publique que la Ville de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU QUE** la Ville planifie de mettre en marche un imposant plan de communication afin d'inciter les gens à télécharger et mettre en fonction l'application;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu l'offre de nous joindre à ce plan pour bénéficier de cette visibilité et nous permettre d'atteindre vos objectifs en matière d'activation de l'application;

**ATTENDU QUE** la Ville de Rivière-du-Loup propose d'apposer notre logo sur tous les imprimés et messages diffusés. La mention du nom de notre municipalité sera faite également à chaque fois que cela sera possible.

**ATTENDU QUE** le tarif proposé pour cette offre est de 0,50 \$/per capita;

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition répond à notre objectif de faire connaître l'application auprès de nos citoyens;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Jacqueline Poirier  
Appuyée par Claude Caron  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents



2020-03-36

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de se joindre au plan de communication de la Ville de Rivière-du-Loup pour la promotion du logiciel de sécurité publique et son application IdSide.

#### 16. Transferts de fonds

**ATTENDU QUE** la municipalité possède des fonds de prévoyance pour payer certaines dépenses non prévues au budget;

**CONSIDÉRANT QUE** pour une saine gestion, ces transferts doivent être faits lorsque cela est nécessaire;

#### EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-03-37

**QUE** le conseil municipal autorise le versement des sommes suivantes :

- 1575 \$ du fonds de prévoyance usine d'eaux usées du Parc de l'amitié vers le budget de fonctionnement de 2019 pour payer la dépense de réparation des couvercles de fosses septiques faite par les Entreprises Damris Inc ;
- 11 676,37 \$ du fonds réservé pour Espace villégiature (multifonction) vers le budget de fonctionnement 2020 pour payer la facture des honoraires de l'architecte et de l'ingénieur pour l'actualisation du projet Espace Multifonction.

### COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

#### 17. Lettre du ministère de l'Éducation : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique

La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires a été adoptée. Cette loi stipule notamment que les municipalités devront désormais mettre à la disposition des centres de services scolaires les terrains requis pour la construction d'écoles. Cette disposition ne nous touche pas à court ou moyen terme puisque l'école de Notre-Dame-du-Portage n'est pas dans une dynamique de croissance.

#### 18. Lettre du ministre de la Santé et des Services sociaux

La Direction générale de la santé publique nous informe que les personnes ayant visité la province du Hubei en Chine sont invitées à s'isoler volontairement jusqu'à une période de 14 jours se soit écoulée depuis leur départ de cette zone.

#### 19. Exposition de Marie-Josée Roy : invitation

Marie-Josée Roy, portageoise, vous invite à son exposition de photos, réalisée lors de son retour dans le Bas-St-Laurent, intitulée « Hasards nécessaires » à la Maison de la culture de RDL. Le vernissage est le 5 mars à 17 h. L'exposition se poursuit jusqu'au 24 mai.



## 20. Résolution pour le mois de la Jonquille

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

**CONSIDÉRANT QUE** pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

**CONSIDÉRANT QU'**environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55% en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

**CONSIDÉRANT QUE** la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

### EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser  
Appuyée par Jacqueline Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-03-38

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

## AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### 21. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)

#### 541, route de la Montagne (abattage d'arbres et plantation)

**ATTENDU QUE** la demande consiste à abattre l'érable devant la fenêtre de la cuisine et par la suite procéder à la plantation d'un chêne rouge sur la partie est du terrain en façade;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les objectifs et critères du PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser l'abattage de l'érable et la plantation du chêne rouge tel que demandé;

### EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition d'Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents



2020-03-39

**QUE** le conseil municipal autorise l'abattage de l'érable et la plantation du chêne rouge sur la partie est du terrain en façade.

**404-406, route du Fleuve (construction d'une clôture)**

**ATTENDU QUE** la demande consiste à construire une clôture en bois traité brun dans la cour avant et que celle-ci sera localisée le long de la limite ouest de la propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire présente sa demande au comité et explique que la construction de cette clôture devient nécessaire afin d'aménager un coin intimité devant la résidence pour ses locataires puisqu'il est impossible de le faire ailleurs sur le terrain et, que de plus, étant voisin du « Gîte chute Couette & Café » le vas et viens important de leurs clients importune la tranquillité des locataires;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction d'une clôture respectent l'ensemble des objectifs et critère du PIIA ;

**QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la construction de la clôture avec les modifications suivantes :

- Le propriétaire devra obtenir une dérogation mineure pour la hauteur de la clôture ;
- La clôture devra être modifiée, les planches devront être de chaque côté afin de s'harmoniser avec le style de clôture existante près de la limite droite de la propriété;
- La clôture située derrière cette dernière devra être peinte pour s'harmoniser à la nouvelle.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Claude Caron  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-03-40

**QUE** le conseil municipal autorise cette demande, mais demande au propriétaire de faire les modifications suivantes:

- La clôture devra être modifiée, les planches devront être de chaque côté afin de s'harmoniser avec le style de clôture existante près de la limite droite de la propriété ;
- La clôture située derrière cette dernière devra être peinte pour s'harmoniser à la nouvelle.

**22. Demande de dérogation mineure**

**404-406, route du Fleuve**

**ATTENDU QUE** la demande vise à rendre conforme la hauteur d'une clôture construite en cour avant;

- Rendre conforme la hauteur de la clôture à 1.9 m alors que le *Règlement de zonage* prescrit qu'une clôture en marge avant doit avoir un maximum de 1.22 m.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une demande des voisins de cette résidence qui ont fait valoir leur opposition par écrit;



**ATTENDU QUE** les arguments des voisins ont été analysés par le conseil en regard des arguments du propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a fait valoir les arguments suivants afin de justifier la hauteur de la clôture :

- Une clôture était en place avant les travaux de réfection du ponceau pour le cours d'eau et elle n'a jamais été reconstruite, elle était moins haute, mais beaucoup plus longue. Celle proposée sera plus haute et moins longue ;
- Le but est de créer un espace privé pour les locataires de l'immeuble, car l'achalandage volumineux du gîte voisin empêche une certaine intimité ;
- La hauteur demandée ne dérange pas la visibilité pour entrer ou sortir sur la route du Fleuve ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiments résidentiels sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Stéphane Fraser  
Appuyée par Jacqueline Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-03-41

**QUE** le conseil municipal autorise la dérogation mineure.

#### 772, route du Fleuve

**ATTENDU QUE** la demande vise à rendre conforme la marge de recul avant ainsi que la construction du mur de soutènement trop près de la ligne de rue ayant les dérogations suivantes :

- Régulariser l'implantation de la résidence à 6.65 m de la ligne avant, alors que le *Règlement de zonage 90-06-127* prescrit une marge avant minimale de 8 m,
- Rendre conforme la construction du mur de soutènement à 0 m alors que le *Règlement de zonage 90-06-127* demande qu'il soit construit à plus d'un mètre de la ligne de rue.

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire a fait valoir les arguments suivants afin de justifier la hauteur de la clôture :

- La résidence a été construite avant le règlement de contrôle intérimaire de 1983;
- Le demandeur ne souhaite pas déménager le bâtiment considérant les frais importants reliés à cette démarche;
- Ladite demeure ne cause aucun préjudice à personne étant une situation existante depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiments résidentiels sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est déposée en conformité avec les exigences du *Règlement 2004-05-232* sur les dérogations mineures;





**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande cette dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition d'Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Il est résolu à la majorité (Claude Caron se retire)

**2020-03-42**

**QUE** le conseil municipal autorise la dérogation mineure.

### **23. Nomination d'un nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme**

**ATTENDU QUE** le siège numéro 5 qu'occupait Julie Robertson est devenu vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** Myriam Mongrain a exprimé son intérêt à devenir membre du CCU,

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Jacqueline Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-03-43**

**QUE** le conseil municipal nomme Myriam Mongrain au siège no 5 et lui souhaite la bienvenue comme membre du CCU.

### **24. Activités à venir : semaine de relâche, soirée de bénévoles et autres**

Semaine de relâche – le Chalet ouvrira à partir de 10 h tous les jours et la glissade sera accessible de 10 h à 17 h du lundi 2 au jeudi 5 mars. À partir du vendredi 6 mars, l'horaire régulier s'appliquera.

Dix-neuf jeunes sont inscrits aux diverses activités de la relâche :

- **Mardi 3 mars** : Sortie cinéma/piscine à Trois-Pistoles (activité intermunicipale)
- **Mercredi 4 mars** : Journée Pyjama/Plein Air au Chalet des sports (activité intermunicipale)
- **Jeudi 5 mars** : Sortie Escalade et jeux d'Exposité à Québec (activité intermunicipale)
- **Vendredi 6 mars** : Journée de type camp de jour au Chalet des sports.

La soirée reconnaissance des bénévoles aura lieu le vendredi 24 avril 2020. Silvie Côté est responsable de l'organisation de cette activité.

### **25. Bilan Défi plein air**

C'est le samedi 8 février qu'a eu lieu la 19<sup>e</sup> édition du Défi plein air. La température fut plus clémente que les dernières années et près de 180 personnes ont participé aux différentes activités.

En nouveauté cette année, le Bubble hockey a attiré 72 curieux. Le souper des conseillers a ravi 74 personnes et le traditionnel feu de joie et sa randonnée aux flambeaux a attiré près de 95 personnes.

Mention spéciale aux commanditaires, avec des prix totalisant plus de 600 \$ et les 12 généreux bénévoles disponibles sur place pour animer ou servir les participants, ainsi qu'à François Lapointe de Co-éco et les membres du comité



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

environnement pour leur travail de sensibilisation (bac brun/bac bleu/ bac noir).

### 26. Programme Accès-Loisirs

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de soutien au projet Accès-Loisirs offert grâce à l'organisme les Grands amis du KRTB;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission du programme est d'offrir aux gens à faible revenu des places de loisirs auprès d'organismes et d'organisations;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de sélection rigoureux est fait pour déterminer qui peut bénéficier de ces services de loisirs gratuitement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a la possibilité de fournir les services suivants à l'été et à l'automne;

Qté	Service	Description	Valeur
1	Camp de jour	Camp de jour de 9 h à 16 h. (Non inclus - service de garde et sorties)	130 \$
2	Soccer	Atelier soccer récréatif, incluant le prêt d'un chandail	100 \$
1	Abonnement familial piscine	Résident Non-résident	162,50 \$
Total offert			392 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Emmanuelle Garnaud  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-03-44**

**QUE** le conseil municipal offre ses services gratuitement à l'été 2020 en collaboration avec l'organisme les Grands amis du KRTB et fera le nécessaire pour que les personnes ressources de la municipalité fassent connaître ce service aux résidents du Portage pouvant en bénéficier.

### 27. Prolongation du contrat d'Isabelle Paquin

**ATTENDU QUE** le contrat de travail d'Isabelle Paquin est terminé,

**CONSIDÉRANT QUE** la personne embauchée pour le poste qu'elle occupait est disponible qu'à partir du 23 mars;

**CONSIDÉRANT QU'**Isabelle Paquin accepte de prolonger son contrat jusqu'à vendredi 27 mars pour assurer une bonne transition;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Jacqueline Poirier  
Appuyée par Suzette de Rome  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents



2020-03-45

**QUE** le conseil municipal mandate Vincent More, maire et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat de prolongation de travail d'Isabelle Paquin et en profite pour remercier Isabelle Paquin pour ses services, son entrain et son entregent.

#### 28. Embauche d'un coordonnateur aux loisirs

**ATTENDU QUE** la municipalité doit remplacer la personne qui occupait le poste de coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire à la suite de son congé de maternité;

**ATTENDU QU'**une offre d'emploi contractuelle a été publiée dans le journal municipal, l'Info-Dimanche, puis sur les sites de Québec municipal et Emploi Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste de coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste vacant;

**CONSIDÉRANT** les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

#### EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition d'Emmanuelle Garnaud  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-03-46

**QUE** le conseil municipal nomme Vincent Laflamme au poste de coordonnateur aux loisirs, culture et vie communautaire et mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat de travail d'un an.

#### 29. Projet culturel à la piscine et demande d'aide financière auprès de la MRC

**ATTENDU QUE** le conseil aimerait ajouter une journée culturelle à sa programmation de la piscine 2020;

**ATTENDU QUE** la MRC met à disposition un Fonds d'initiatives culturelles 2020 pour des projets culturels;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de travailler avec la photographe et artiste Marie-Josée Roy pour un projet impliquant les enfants inscrits dans les camps de jour des alentours est intéressante;

#### EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Claude Caron  
Appuyée par Jacqueline Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-03-47

**QUE** le conseil municipal autorise Line Petitclerc, la directrice générale à faire la demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds d'initiales locales 2020 de la MRC un montant de 2 000 \$.

#### 30. Embauche des sauveteurs et assistants-sauveteurs

**ATTENDU QUE** la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour son personnel saisonnier à la piscine municipale, selon les postes à combler;



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

**ATTENDU QU'**une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Place aux jeunes, etc.;

**ATTENDU QUE** l'embauche des employés saisonniers est déléguée par le conseil municipal au comité de sélection;

**CONSIDÉRANT** les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

**CONSIDÉRANT QUE** les sauveteurs et assistants sauveteurs ont démontré leur compétence en 2019, la responsable de la piscine recommande d'embaucher les personnes suivantes pour la piscine à l'été 2020 :

Embauche équipe piscine municipale	
Élodie Guillemette	Sauveteuse-Monitrice
Élyse Côté	Sauveteuse-Monitrice
Sophia Laroche	Sauveteuse-Monitrice
Gabrielle Gougoux	Sauveteuse-Monitrice
Justine Czech	Sauveteuse-Monitrice (à l'emploi de 2016 à 2018)
Emmanuelle Noël	Assistante ou sauveteuse si examen réussi
Élyse Perrault	Assistante ou sauveteuse si examen réussi
Gabrielle Caron	Assistante ou sauveteuse si examen réussi

### EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Stéphane Fraser  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-03-48**

**QUE** le conseil municipal nomme les personnes aux postes indiqués dans le tableau avec le traitement et les conditions de travail prévus au règlement sur le traitement des employé(e)s à la piscine.

### VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

#### **31. Herbes à poux : un fauchage de bord de chemin à ajouter suite à une aide financière reçue**

Octroi d'une aide financière non récurrente de 3 680, 10 \$ pour le projet de « Réduction de l'herbe à poux, inscrit dans le cadre de la SQRPA » et financé par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec. Il y aura une passe de fauchage supplémentaire pour répondre aux conditions.



**32. Réception de l'aide financière pour les bornes électriques**

Une borne électrique installée au Chalet des sports a été payée à 50% par le Fonds vert du Québec.

**DONS ET PARTICIPATIONS**

**33. Action chômage Québec**

**ATTENDU QUE** la municipalité est membre d'Action Chômage Québec

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire renouveler son adhésion;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Suzette de Rome  
Appuyée par Jacqueline Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-03-49**

**QUE** le conseil municipal renouvelle son adhésion de 50 \$ à Action Chômage Québec.

**34. Dépôt des deux états financiers comparatifs – février 2020**

**ATTENDU QUE** les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

**35. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégations février 2020**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de Stéphane Fraser  
Appuyée par Jacqueline Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**2020-03-50**

**QUE** toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 284 167,06 \$

**PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**36. Période de questions et réponses (facultatives)**

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Une question est posée concernant la dérogation mineure du 404-406, route du Fleuve par un voisin.



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

Une question est posée sur la possibilité future de passage vers l'éclairage D.E.L. dans la municipalité.

Une question est posée concernant le projet de faire faire un plan du stationnement du Chalet des sports, il serait intéressant de considérer le point de vue des déneigeurs.

Il est mentionné que l'Assemblée générale de Patrimoine et Culture sera à la sacristie de l'Église le 15 mars à 11 h.

### **37. Levée de la séance**

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 52.

Vincent More

Line Petitclerc

---

Maire

---

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Vincent More, maire